RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Arrondissement de PERONNE Département de la SOMME Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

Etaient présents: Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Benoit DUBREUCQ, Madame Cécile SCHWEITZER, Monsieur Bruno SIROT, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Francis HAY, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Alain LASKAWIEC, Monsieur Francis ORIER, Monsieur Frédéric BLOIS, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Thomas DUCAMPS, Monsieur Anthony LAUNAY, Madame Catherine POINTIN, Monsieur Bertrand VERMANDER, Monsieur Antoine BRUCHET, Madame Julie RIQUIER, Madame Martine DOSSIN arrivée à 18 heures 15 minutes.

Etaient absents:

Etaient excusés: Madame Djamila REDOUANI a donné pouvoir à Monsieur Frédéric BLOIS, Madame Guylaine DEPREZ a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX a donné pouvoir à Madame Cécile SCHWEITZER, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT a donné pouvoir à Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Jean-Paul LAVALARD a donné pouvoir à Monsieur Alain LASKAWIEC.

Secrétaire de séance : Madame Cécile SCHWEITZER

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour, toutes deux en rapport avec la création de la nouvelle caserne de gendarmerie. La première traitant de l'acquisition du terrain, la seconde de la maîtrise d'ouvrage du projet. (Points 16 et 17)

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter les différents points à l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTU-RANTS DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES EN SALLE DE SPECTACLE
- 2. SOLLICITATION DU FONDS EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DES COMMUNES LABELLISÉES « PETITES VILLES DE DEMAIN » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PROJET DE RÉ-HABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS ET DE LA CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHE COUVERT
- 3. SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES DE JEUX EXTERIEURS DU STADE GASTON LEJEUNE PROJET A
- 4. SOLLICITATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DES BÂTIMENTS EXISTANTS DU STADE GASTON LEJEUNE PROJET B
- 5. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE LA FDE 80 POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS.
- 6. TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2024
- 7. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
- 8. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE: AFFECTATION DES RESULTATS 2023
- 9. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
- 10. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS AU TITRE DE L'ANNEE 2024
- 11. TAUX D'IMPOSITION 2024
- 12. BUDGET PRINCIPAL: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
- 13. BUDGET PRINCIPAL: AFFECTATION DES RESULTATS 2023
- 14. BUDGET PRINCIPAL: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
- 15. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024
- 16. ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRÉ AT0014 PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE
- 17. CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE HAM EN QUALITE DE MAITRE D'OU-VRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE A HAM
- 18. INFORMATIONS DIVERSES

1. DÉLIBÉRATION N°13/20240408

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES EN SALLE DE SPECTACLE

Monsieur Benoît DUBREUCQ rappelle que la ville de Ham a souhaité engager une réflexion complète sur la réhabilitation de la salle des fêtes en salle de spectacle, la réhabilitation de la Maison pour Tous et la création d'une halle de marché couvert.

Cette réflexion a abouti, à la suite de la réalisation d'une étude préliminaire financée à hauteur de 50 % par les crédits « Petites Villes de Demain », à la création de deux projets distincts mais complémentaires, soit :

- Projet A (2023 2024) : réhabilitation de la Maison pour Tous et création d'une halle de marché couvert
- Projet B (2024 2025) : réhabilitation de la salle des fêtes en salle de spectacle.

Le développement de l'attractivité du territoire, l'aménagement durable ainsi que les transitions écologiques constituent les principes directeurs de ces deux projets.

Le projet B visant la réhabilitation de la salle des fêtes en salle de spectacle a recueilli un avis favorable de l'Etat à l'occasion de sa présentation lors du COPIL CRTE, le 20 décembre dernier, en présence de Madame la Sous-Préfète. Dans ce cadre, un accord de principe sur l'accompagnement financier de l'Etat a été obtenu.

Le montant du projet B a été estimé à 1 726 639,29 € HT soit 2 071 967,14 € TTC par Monsieur Talon, architecte en charge de l'étude préliminaire du dossier.

Le Fonds de Soutien aux Projets Structurants (FSPS) de la Région Hauts-de-France est destiné aux projets ambitionnant de rayonner sur un périmètre supra-communal et répondant à la dynamique « rev3 » de transitions énergétiques, économiques et sociétales de nos territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (deux abstentions : Madame Julie RIQUIER et Monsieur Antoine BRUCHET) de déposer le PROJET B relatif à la réhabilitation de la salle des fêtes en salle de spectacle dans le cadre de l'appel à projets FSPS 2024 et de solliciter l'accompagnement de la Région Hauts-de-France au titre du Fonds de Soutien aux Projets Structurants selon le plan de financement suivant :

| Dépenses | |
|-------------------------------|----------------|
| Coût total du projet | 2 071 967,14 € |
| Total HT | 1 726 639,29 € |
| TVA (20 %) | 345 327,85 € |
| Recettes | |
| Etat – CRTE (30 %) | 517 991,79 € |
| Conseil Régional (30 %) | 517 991,79 € |
| Autres partenaires potentiels | 345 327,86 € |
| (Département, CCES, Fonds | |
| européens, FDE 80) (20 %) | |
| FCTVA (16,404 %) | 283 237,90 € |
| Fonds propres | 407 417,80 € |

2. DÉLIBÉRATION 14/20240408

SOLLICITATION DU FONDS EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DES COMMUNES LABELLISÉES « PETITES VILLES DE DEMAIN » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS ET DE LA CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHE COUVERT

La Ville de Ham, au titre de ses projets 2023-2024, a souhaité engager un projet visant la réhabilitation de la Maison pour Tous et la création d'une halle de marché couvert.

La commune porte un vif intérêt au développement local et à l'amélioration des infrastructures destinées aux citoyens. Dans cette perspective, la municipalité a élaboré un projet ambitieux portant sur la réhabilitation de la Maison pour Tous en un espace polyvalent dédié aux réunions, aux activités sociales et culturelles ainsi que sur la mise en place d'une halle de marché couvert.

Le projet en question a été minutieusement étudié et planifié, avec une attention particulière portée à son impact environnemental, social et économique. Cette initiative contribuera de manière significative à la revitalisation de notre territoire en stimulant l'activité économique locale et en renforçant le lien social entre les habitants.

Suite au lancement des différents appels d'offres, le montant total de la dépense, incluant frais de maîtrise d'œuvre, diagnostics et travaux, est de 1 395 050,50 € HT répartis de la manière suivante :

Frais de maîtrise d'œuvre : 128 124,24 € HT

Diagnostics : 7 655 € HT Travaux : 1 259 271, 26 € HT

La Ville de Ham a été informée de l'accord de subvention au titre du « Fonds vert » pour un montant total de 267 864 € et au titre de la DETR 2023 pour un montant de 133 932 €.

La Région Hauts-de-France a accordé la recevabilité du dossier dans le cadre de son appel à projets Fonds de Soutien aux Projets Structurants (enveloppe 2023). La demande sollicitant une enveloppe de 30 % du montant global hors taxe est en cours d'instruction.

Aussi, à la suite de l'adhésion de la commune au Conseil en Energie Partagé de la FDE 80, une subvention de 27 461 € a été accordée au titre du Fonds de concours – études. Une demande complémentaire de 30 000 € au titre du Fonds de concours – travaux est en cours d'instruction.

Malgré les accompagnements accordés et ceux en devenir des services de l'Etat, du Conseil Régional des Hautsde-France, de la FDE 80 et du LEADER GAL, le plan de financement initial prévoyant un reste à charge estimé à 20 % pour la Commune n'est pas atteint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (deux abstentions : Madame Julie RIQUIER et Monsieur Antoine BRUCHET) de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Somme dans le cadre de son Fonds en faveur de l'attractivité des communes labellisées « Petites Villes de Demain » et des bourgs structurants samariens 2023 – 2027 selon le plan de financement suivant :

| Dépenses | |
|--------------------------------------|----------------|
| Coût total du projet (TTC) | 1 674 060,60 € |
| Total (HT) | 1 395 050,50 € |
| TVA 20 % | 279 010,10 € |
| Recettes | |
| Etat – Fonds vert (19,2 %) | 267 864,00 € |
| Etat – DETR (9,6 %) | 133 932,00 € |
| Région (30 %) | 418 515,15 € |
| FDE 80 (4,1 %) | 57 461,00 € |
| Département (17,1 %) | 238 268,25 € |
| FCTVA | 228 844,08 € |
| Total Fonds propres Ville ou emprunt | 329 176, 12€ |

3. DÉLIBÉRATION 15/20240408 SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES DE JEUX EXTERIEURS DU STADE GASTON LEJEUNE - PROJET A

Il est rappelé que le stade Gaston Lejeune constitue la seule et unique structure communale sportive d'une telle ampleur située à seulement quelques pas de l'hypercentre de la commune. La Ville de Ham se voit par ailleurs régulièrement sollicitée afin de pouvoir mobiliser cette structure pour l'accueil de différents évènements sportifs, festifs ou scolaires.

Force est cependant de constater que cette structure présente aujourd'hui plusieurs signes de détérioration qui témoignent de son caractère vieillissant et qu'il convient d'envisager, à terme, de la réhabiliter.

L'opération visant à la rénovation du stade et de ses équipements répond par ailleurs aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de revitalisation développée sur le territoire.

Il s'agit aussi et surtout de pouvoir maintenir et développer la pratique sportive sur le territoire dans des conditions optimales, en participant à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants tout en favorisant la cohésion sociale.

La programmation de cette action d'ampleur s'articule autour de deux projets :

PROJET A – (Ré)aménagement des espaces de jeux extérieurs du stade Gaston Lejeune

- 1.1 L'aménagement des allées du stade, pour rendre praticable le jeu de la pétanque ;
- 1.2 La création de terrains couverts pour la pétanque ;
- 2 La création d'un espace paysager et parking le long du boulevard de la Liberté ;
- 3 La création d'un terrain d'entrainement de football ;
- 4 La mise aux normes règlementaires du 2ème terrain de football ;
- 5 La création d'un espace de transition (parc) entre le canal de la Somme et le stade ;
- 6 La création d'un parking, rue Charles Gronier.

PROJET B – Réhabilitation des bâtiments existants et extension

- 1 La rénovation de la tribune et des vestiaires existants du terrain d'honneur ;
- 2 La construction d'un club house et de sanitaires en extension.

La priorité d'intervention est donnée au PROJET A, dédié au (ré)aménagement des espaces de jeux extérieurs, et dont le montant des travaux et frais de maîtrise d'œuvre a été estimé à 703 099,10 € HT soit 843 718,92 € TTC par l'architecte en charge de l'étude préliminaire.

L'aide financière du Département de la Somme au titre du fonds de soutien aux équipements sportifs dans le cadre du projet portant sur la restauration du stade Gaston Lejeune – PROJET A, a été accordée à hauteur de 40 % soit 281 239,64 €.

Considérant l'aide aux investissements sportifs 2024 de l'Agence Nationale du Sport et des financements accordés aux équipements sportifs structurants pour accompagner le développement du mouvement sportif et la pratique scolaire ;

Considérant, le rayonnement du PROJET A sur le territoire intercommunal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (une abstention : Monsieur Antoine BRUCHET) de solliciter une aide de 80 % du montant de la dépense dédiée à la pratique de la pétanque, dépense estimée à 268 450 € HT, au titre des financements accordés aux équipements sportifs de proximité et une aide de 19 % du montant de la dépense dédiée à la mise aux normes réglementaires du 2nd terrain de football et à la création d'un terrain d'entrainement, dépense estimée à 101 468 € HT au titre des financements accordés aux équipements sportifs structurants suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | |
|----------------------------------|--------------|
| Coût total du PROJET A | 843 718,92 € |
| Total HT | 703 099,10 € |
| TVA (20 %) | 140 619,82 € |
| Recettes | |
| Conseil Départemental (40 %) | 281 239,64 € |
| Agence Nationale du Sport (33 %) | 234 038,92 € |
| CCES (7 %) | 47 200,72 € |
| FCTVA (16,404 %) | 115 336,37 € |
| Fonds propres | 165 903,27 € |

4. DÉLIBÉRATION 16/20240408

SOLLICITATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DES BÂTIMENTS EXISTANTS DU STADE GASTON LEJEUNE — PROJET B

Il est rappelé que le stade Gaston Lejeune constitue la seule et unique structure communale sportive d'une telle ampleur située à seulement quelques pas de l'hypercentre de la commune. La Ville de Ham se voit par ailleurs régulièrement sollicitée afin de pouvoir mobiliser cette structure pour l'accueil de différents évènements sportifs, festifs ou scolaires.

Force est cependant de constater que cette structure présente aujourd'hui plusieurs signes de détérioration qui témoignent de son caractère vieillissant et qu'il convient d'envisager, à terme, de la réhabiliter.

L'opération visant à la rénovation du stade et de ses équipements répond par ailleurs aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de revitalisation développée sur le territoire.

Il s'agit aussi et surtout de pouvoir maintenir et développer la pratique sportive sur le territoire dans des conditions optimales, en participant à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants tout en favorisant la cohésion sociale.

La programmation de cette action d'ampleur s'articule autour de deux projets :

PROJET A – (Ré)aménagement des espaces de jeux extérieurs du stade Gaston Lejeune

- 1.3 L'aménagement des allées du stade, pour rendre praticable le jeu de la pétangue ;
- 1.4 La création de terrains couverts pour la pétanque ;
- 2 La création d'un espace paysager et parking le long du boulevard de la Liberté ;
- 3 La création d'un terrain d'entrainement de football ;
- 4 La mise aux normes règlementaires du 2^{ème} terrain de football;
- 5 La création d'un espace de transition (parc) entre le canal de la Somme et le stade ;
- 6 La création d'un parking, rue Charles Gronier.

PROJET B – Réhabilitation des bâtiments existants et extension

- La rénovation de la tribune et des vestiaires existants du terrain d'honneur ;
- 2 La construction d'un club house et de sanitaires en extension.

La présente délibération concerne le PROJET B, dédié à la réhabilitation et l'extension des bâtiments existants, et dont le montant des travaux et frais de maîtrise d'œuvre a été estimé à 760 740,05 € HT soit 912 888,06 € TTC par l'architecte en charge de l'étude préliminaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (une abstention : Monsieur Antoine BRUCHET) de solliciter l'aide financière du Département de la Somme au titre du fonds de soutien aux équipements sportifs dans le cadre du projet portant sur la restauration du stade Gaston Lejeune – PROJET B selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | |
|---------------------------------------|--------------|
| Coût total du PROJET B | 912 888,06 € |
| Total HT | 760 740,05 € |
| TVA (20 %) | 152 148,01 € |
| Recettes | |
| Conseil Départemental (40 %) | 304 296,02 € |
| Autres (Etat, ANS, CCES, FAFA) (40 %) | 304 296,02 € |
| FCTVA (16,404 %) | 124 791,79 € |
| Fonds propres | 179 504,23 € |

Intervention de Monsieur Guy DESSAINT : Inaudible

Intervention de Monsieur Éric LEGRAND: C'est ce que nous recherchons dans ce plan de financement. Cette année, nous souhaitons acter le fait que le département nous accompagne. Lorsque nous aurons l'accord du département, nous solliciterons les instances sportives, comme nous l'avons fait pour la première phase du projet évoqué plus tôt.

5. DÉLIBÉRATION 17/20240408

SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE LA FDE 80 POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS.

La Ville de Ham est adhérente au service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) proposé par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie ».

Ce service permet à la commune de disposer de la compétence d'un énergéticien et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

La réalisation de travaux de rénovation énergétique du bâtiment « Maison pour Tous » a vocation à réduire de 40 % la demande en énergie.

Il est à noter que tout ou partie des études (réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre) et travaux peuvent bénéficier du fonds de concours à la rénovation énergétique de la FDE 80.

Le montant prévisionnel éligible par la FDE 80, hors opération sous mandat, est estimé à 91 534 € HT pour les études et à 302 205 € HT pour les travaux. Il convient également de préciser que les membres du conseil ont été amenés à approuver lors de la séance du 18 mars 2024 une demande de subvention au titre des études pour un montant de 27 461 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (deux abstentions : Madame Julie RIQUIER et Monsieur Antoine BRUCHET) de solliciter un financement de la Fédération pour la réalisation des travaux suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

| | MONTANT | |
|---|--------------|------|
| TOTAL PROJET ELIGIBLE PAR LA FDE 80 | 472 487,00 € | €TTC |
| Fonds de concours ETUDES – FDE 80 (30 % du montant HT) | 27 461,00 € | € HT |
| Reste à charge de la collectivité | 64 073,00 € | € HT |
| SOUS-TOTAL SUBVENTIONS « ETUDE » | 27 461,00 € | €HT |
| Fonds de concours TRAVAUX – FDE 80 (10 % du montant HT- | 30 000,00 € | € HT |
| 30 000 € max) | | |
| Reste à charge de la collectivité | 272 205,00 € | € HT |
| SOUS-TOTAL SUBVENTIONS « TRAVAUX » | 30 000,00 € | €HT |
| RESTE A CHARGE COLLECTIVITE (hors autres subventions) | 415 026,00 € | €TTC |

| Dépenses | |
|---|--------------|
| Coût total du projet éligible au Fonds de concours de la FDE | 472 487,00 € |
| 80 | |
| Total HT | 393 739,17 € |
| TVA (20 %) | 78 747,83 € |
| Recettes | |
| Fonds de concours ETUDES – FDE 80 (30 % du montant des études | 27 461,00 € |
| HT) | |
| Fonds de concours TRAVAUX – FDE 80 (10 % du montant des travaux | 30 000,00 € |
| HT- 30 000 € max) | |
| FCTVA (16,404 %) | 64 588,97 € |
| Fonds propres (hors déduction des autres subventions) | 350 437,03 € |

<u>6. DÉLIBÉRATION 18/20240408</u> TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Dans ce contexte, il appartient aux membres du Conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le tableau des effectifs du personnel au 1^{er} janvier 2024 selon les éléments suivants :

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024

| EMPLOIS | | | |
|--|-----------|---------|-------------|
| | AUTORISES | POURVUS | NON POURVUS |
| TOTAL | 93 | 43 | 50 |
| TITULAIRES TEMPS COMPLET | 82 | 38 | 44 |
| TITULAIRES TEMPS NON COMPLET | 6 | 3 | 3 |
| NON TITULAIRES | 4 | 1 | 3 |
| Emploi fonctionnel de directeur général des services | 1 | 1 | 0 |
| TITULAIRES TEMPS COMPLET | 82 | 38 | 44 |
| ATTACHE | 1 | 1 | 0 |
| REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE | 1 | 1 | 0 |
| REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE | 2 | 1 | 1 |
| REDACTEUR | 2 | 0 | 2 |
| ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CLASSE | 3 | 3 | 0 |
| ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CLASSE | 6 | 4 | 2 |
| ADJOINT ADMINISTRATIF | 7 | 1 | 6 |
| ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE | 1 | 1 | 0 |
| ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE | 1 | 0 | 1 |
| ANIMATEUR | 1 | 0 | 1 |
| ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE | 1 | 1 | 0 |
| ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE | 1 | 0 | 1 |
| CHEF DE SERVICE | 1 | 0 | 1 |
| BRIGADIER CHEF PRINCIPAL | 2 | 2 | 0 |
| GARDIEN BRIGADIER | 1 | 0 | 1 |
| TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE | 1 | 1 | 0 |
| TECHNICIEN | 1 | 0 | 1 |
| AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL | 1 | 0 | 1 |
| AGENT DE MAITRISE | 2 | 2 | 0 |
| ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE | 8 | 5 | 3 |
| ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE | 9 | 5 | 4 |
| ADJOINT TECHNIQUE | 23 | 9 | 14 |
| ADJOINT D'ANIMATION | 2 | 1 | 1 |
| A.S.E.M. PRINCIPAL 1ERE CLASSE | 2 | 0 | 2 |
| A.S.E.M. PRINCIPAL 2EME CLASSE | 2 | 0 | 2 |
| TITULAIRES TEMPS NON COMPLET | 6 | 3 | 3 |
| ADJOINT TECHNIQUE 20h | 1 | 0 | 1 |
| ADJOINT TECHNIQUE 16h | 1 | 1 | 0 |
| ADJOINT TECHNIQUE 10h | 1 | 0 | 1 |
| ADJOINT TECHNIQUE 23h30 | 1 | 0 | 1 |
| ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE 24h | 1 | 1 | 0 |
| ADJOINT TECHNIQUE 31h | 1 | 1 | 0 |
| NON TITULAIRES CONTRACTUELS EMPLOIS PERMANENTS | 4 | 1 | 3 |
| INGENIEUR | 1 | 0 | 1 |
| CHEF DE SERVICE | 1 | 0 | 1 |
| BRIGADIER CHEF PRINCIPAL | 1 | 0 | 1 |
| ADJOINT TECHNIQUE | 1 | 1 | 0 |

7. DÉLIBÉRATION 19/20240408

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 (Cf. Annexe 1)

Monsieur DUBREUCQ rappelle que l'article 42 de la loi de Finances 2019 a ouvert la possibilité pour les collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui « se substitue durant la période d'expérimentation au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». C'est dans ce contexte que les membres du Conseil ont approuvé, le 26 octobre 2021, l'intégration de la Ville de Ham dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques dans un souci de transparence, de rationalisation et de modernisation de l'information budgétaire et comptable. Cette intégration s'est par ailleurs traduite par l'application de la nomenclature M57 sur l'exercice 2022.

A partir de 2024, le compte financier unique remplace définitivement le compte administratif et le compte de gestion, pour les collectivités ayant mis en place le Compte Financier Unique au cours de l'exercice 2023. C'est notamment le cas pour la Ville de Ham.

Monsieur le Maire quitte la salle, afin de laisser présider Monsieur Philippe RENAULT, premier adjoint au Maire de la commune.

Aussi, considérant la clôture de l'exercice budgétaire 2023 ainsi que les différents échanges de données entre le service de gestion comptable de Montdidier et le service financier de la commune attestant de sa cohérence et conformité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe afférent à l'eau potable selon les éléments présentés en **Annexe 1** du présent procès-verbal et synthétisés ci-dessous :

| BUDGET ANNEXE - EAU | | | | | | |
|---|------|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Туре | Code | Libellé | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | Réalisé 2023 |
| | D | EPENSES DE FONCTIONNEMENT | 57 226,00 € | 52 483,36 € | 65 175,58 € | 56 673,90 € |
| Ch. | 011 | Charges à caractère général | 378,37 € | 379,89 € | 0,00 € | 5 490,35 € |
| Ch. | 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Ch. | 022 | Dépenses imprévues | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Ch. | 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 42 495,34 € | 40 815,34 € | 40 815,30 € | 41 490,75 € |
| Ch. | 66 | Charges financières | 14 392,95 € | 11 288,13 € | 10 496,88 € | 9 692,80 € |
| Ch. | 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 € | 0,00€ | 13 863,40 € | 0,00 € |
| Ch. | 68 | Dotations aux provisions | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| | | Total contrôle | 57 266,66 € | 52 483,36 € | 65 175,58 € | 56 673,90 € |
| | R | ECETTES DE FONCTIONNEMENT | 94 678,42 € | 94 372,24 € | 120 109,44 € | 142 301,56 € |
| Ch. | 002 | Résultat d'exploitation reporté | 34 500,48 € | 37 411,76 € | 41 888,88 € | 54 933,86 € |
| Ch. | 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 980,68 € | 1 980,68 € | 1 980,68 € | 1 980,68 € |
| Ch. | 70 | Ventes produits fabriqués, prestations | 58 197,23 € | 54 979,80 € | 76 239,88 € | 85 387,02 € |
| Total contrôle | | | 94 678,39 € | 94 372,24 € | 120 109,44 € | 142 301,56 € |
| | | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 54 109,32 € | 74 573,00 € | 245 677,15 € | 524 457,84 € |
| Ch. | 020 | Dépenses imprévues | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Ch. | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 980,68 € | 1 980,68 € | 1 980,68 € | 1 980,68 € |
| Ch. | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 47 928,64 € | 48 704,97 € | 49 493,86 € | 50 295,54 € |
| Ch. | 20 | Immobilisations incorporelles | 0,00 € | 0,00 € | 38 925,83 € | 0,00 € |
| Ch. | 21 | Immobilisations corporelles | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Ch. | 23 | Immobilisations en cours | 4 200,00 € | 23 887,35 € | 155 276,78 € | 472 181,62 € |
| Total contrôle 54 109,32 € 74 573,00 € 245 677,15 € | | | | | | |
| | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 036 226,24 € | 1 055 932,26 € | 1 106 174,56 € | 1 028 220,61 € |
| Ch. | 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 993 730,90 € | 982 116,92 € | 981 359,26 € | 860 497,41 € |
| Ch. | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 42 495,34 € | 40 815,34 € | 40 815,30 € | 41 490,75 € |
| Ch. | 13 | Subventions d'investissement | 0,00 € | 33 000,00 € | 84 000,00 € | 126 232,45 € |
| | | Total contrôle | 1 036 226,24 € | 1 055 932,26 € | 1 106 174,56 € | 1 028 220,61 € |

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée délibérante afin de poursuivre les débats.

8. DÉLIBÉRATION 20/20240408

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE: AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Suivant les éléments issus du Compte Financier Unique 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2023 du budget annexe afférent à l'eau potable selon les détails suivants :

| | RESULTAT CA 2022 | VIREMENT A LA SF | RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 | RESTES A REALISER 2023 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|------------------------|------------------------|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---|
| INVEST | 860 497,41 € | | - 356 734,64 € | 102 519 € 256 961 € | 154 442 € | 658 204,77 € |
| FONCT | 54 933,86 € | | 30 693,80 € | | | 85 627,66 € |

| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | 85 627,66 € |
|--|--------------|
| Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068) | - |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 85 627,66 € |
| Total affecté au/1068 : A reprendre en ligne 001 | 503 762,77 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | _ |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement | |

9. DÉLIBÉRATION 21/20240408

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

(Cf. Annexe 2)

Suivant les éléments issus du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 et faisant suite à la réunion plénière du Conseil Municipal, le lundi 25 mars 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2024 relatif au budget annexe afférent à l'eau potable selon le détail suivant et présenté en **Annexe 2** de la présente note :

| | | BUDGET ANNEXE - EA | .U | | |
|------|------------------|--|----------------------|--|--|
| Туре | Code | Libellé | Budget Primitif 2024 | | |
| | DI | EPENSES DE FONCTIONNEMENT | 141 608,00 € | | |
| Ch. | 011 | Charges à caractère général | 60 899,00 € | | |
| Ch. | 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 0,00 € | | |
| Ch. | 022 | Dépenses imprévues | 0,00 € | | |
| Ch. | 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 45 000,00 € | | |
| Ch. | 66 | Charges financières | 9 529,00 € | | |
| Ch. | 67 | Charges exceptionnelles | 26 000,00 € | | |
| Ch. | 68 | Dotations aux provisions | 180,00 € | | |
| | | Total | 141 608,00 € | | |
| | RI | ECETTES DE FONCTIONNEMENT | 141 608,00 € | | |
| Ch. | 002 | Résultat d'exploitation reporté | 85 627,00 € | | |
| Ch. | 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 981,00 € | | |
| Ch. | 70 | Ventes produits fabriqués, prestations | 54 000,00 € | | |
| | Total 141 608,00 | | | | |

| | | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 805 723,00 € |
|-----|-----|--|--------------|
| Ch. | 020 | 0,00 € | |
| Ch. | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 981,00 € |
| Ch. | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 51 111,00 € |
| Ch. | 20 | Immobilisations incorporelles | 26 755,00 € |
| Ch. | 21 | Immobilisations corporelles | 4 000,00 € |
| Ch. | 23 | Immobilisations en cours | 721 876,00 € |
| | | 805 723,00 € | |
| | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | 805 723,00 € |
| Ch. | 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 503 762,00 € |
| Ch. | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 45 000,00 € |
| Ch. | 13 | Subventions d'investissement | 256 961,00 € |
| | | Total | 805 723,00 € |

10. DÉLIBÉRATION 22/20240408 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Il est rappelé que, chaque année, la Ville de Ham contribue, par le versement d'une subvention, au bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville afin d'encourager la poursuite de ses actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver, pour l'année 2024, le versement d'une subvention au CCAS pour un montant de 75 000 €.

11. DÉLIBÉRATION 23/20240408 TAUX D'IMPOSITION 2024

(Cf. Annexe 3)

Il est rappelé aux membres du Conseil qu'en application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de l'année, les décisions relatives soit aux taux soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année.

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville de Ham est composé :

- > De la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- > De la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- > De la cotisation foncière des entreprises ;

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (deux abstentions : Madame Julie RIQUIER, Monsieur Antoine BRUCHET et un vote contre : Monsieur Bertrand VERMANDER) de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 selon le détail suivant et présenté en **Annexe 3** de la présente note :

| TAXE 2024 | TAUX 2024 | BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2024 | PRODUITS PREVISIONNELS 2024 |
|-------------------------------------|-----------|---|-----------------------------|
| Taxe foncière bâtie | 43,16 % | 4 871 000 € | 2 102 324 € |
| Taxe foncière non bâtie | 29,32 % | 74 300 € | 21 785 € |
| Taxe d'habitation | 20,38 % | 336 800 € | 68 640 € |
| Cotisation foncière des entreprises | 15,76 % | 1 814 000 € | 285 886 € |

12. DÉLIBÉRATION 24/20240408

BUDGET PRINCIPAL: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

(Cf. Annexe 4)

Il est rappelé que l'article 42 de la loi de Finances 2019 a ouvert la possibilité pour les collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui, « se substitue durant la période d'expérimentation au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». C'est dans ce contexte que les membres du Conseil ont approuvé, le 26 octobre 2021, l'intégration de la Ville de Ham dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques dans un souci de transparence, de rationalisation et de modernisation de l'information budgétaire et comptable. Cette intégration s'est par ailleurs traduite par l'application de la nomenclature M57 sur l'exercice 2022.

A partir de 2024, le Compte Financier Unique remplace définitivement le compte administratif et le compte de gestion, pour les collectivités ayant mis en place le Compte Financier Unique au cours de l'exercice 2023. C'est notamment le cas pour la Ville de Ham.

Aussi, considérant la clôture de l'exercice budgétaire 2023 ainsi que les différents échanges de données entre le service de gestion comptable de Montdidier et le service financier de la commune attestant de sa cohérence et conformité, le Conseil Municipal est invité à approuver le compte financier unique 2023 du budget principal de la Ville selon les éléments détaillés en **Annexe 4** de la présente note et synthétisés ci-dessous :

| BUDGET PRINC Libellé DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Atténuations de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Dépérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections Produits des services, du domaine et ventes divers | CA 2020 4 332 913,98 € 1 168 904,29 € 2 118 764,65 € 55 737,00 € 0,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € 96 083,11 € 182 259,93 € | CA 2021 4 415 071,49 € 1 299 871,82 € 2 159 079,06 € 79 999,00 € 0,00 € 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € 133 640,46 € | CA 2022 4 326 555,40 € 1 277 129,21 € 2 070 976,68 € 65 740,00 € 0,00 € 0,00 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 7 530,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | Réalise 2023 4 371 825,89 € 1 303 691,96 2 168 840,25 68 287,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
|--|---|---|---|---|
| Libellé DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Aténuations de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Dérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections | CA 2020 4 332 913,98 € 1 168 904,29 € 2 118 764,65 € 55 737,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € | CA 2021 4 415 071,49 € 1 299 871,82 € 2 159 079,06 € 79 999,00 € 0,00 € 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | CA 2022 4 326 555,40 € 1 277 129,21 € 2 070 976,68 € 65 740,00 € 0,00 € 0,00 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 7 530,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 4 371 825,89 € 1 303 691,96 2 168 840,25 68 287,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| Libellé DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Aténuations de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Dérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections | CA 2020 4 332 913,98 € 1 168 904,29 € 2 118 764,65 € 55 737,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € | CA 2021 4 415 071,49 € 1 299 871,82 € 2 159 079,06 € 79 999,00 € 0,00 € 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | CA 2022 4 326 555,40 € 1 277 129,21 € 2 070 976,68 € 65 740,00 € 0,00 € 0,00 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 7 530,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 4 371 825,89 € 1 303 691,96 2 168 840,25 68 287,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| Libellé DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Aténuations de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Dérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections | CA 2020 4 332 913,98 € 1 168 904,29 € 2 118 764,65 € 55 737,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € | CA 2021 4 415 071,49 € 1 299 871,82 € 2 159 079,06 € 79 999,00 € 0,00 € 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | CA 2022 4 326 555,40 € 1 277 129,21 € 2 070 976,68 € 65 740,00 € 0,00 € 0,00 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 7 530,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 4 371 825,89 € 1 303 691,96 2 168 840,25 68 287,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Atténuations de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Dépérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections | 4 332 913,98 € 1 168 904,29 € 2 118 764,65 € 55 737,00 € 0,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € | 4 415 071,49 € 1 299 871,82 € 2 159 079,06 € 79 999,00 € 0,00 € 0,00 € 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 4 326 555,40 € 1 277 129,21 € 2 070 976,68 € 65 740,00 € 0,00 € 0,00 € 556 295,15 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 753,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 4 371 825,89 € 1 303 691,96 2 168 840,25 68 287,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Atténuations de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Dépérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections | 4 332 913,98 € 1 168 904,29 € 2 118 764,65 € 55 737,00 € 0,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € | 4 415 071,49 € 1 299 871,82 € 2 159 079,06 € 79 999,00 € 0,00 € 0,00 € 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 4 326 555,40 € 1 277 129,21 € 2 070 976,68 € 65 740,00 € 0,00 € 0,00 € 556 295,15 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 753,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 4 371 825,89 € 1 303 691,96 2 168 840,25 68 287,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Atténuations de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Dépérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections | 4 332 913,98 € 1 168 904,29 € 2 118 764,65 € 55 737,00 € 0,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € | 4 415 071,49 € 1 299 871,82 € 2 159 079,06 € 79 999,00 € 0,00 € 0,00 € 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 4 326 555,40 € 1 277 129,21 € 2 070 976,68 € 65 740,00 € 0,00 € 0,00 € 556 295,15 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 753,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 4 371 825,89 € 1 303 691,96 2 168 840,25 68 287,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Atténuations de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Dépérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections | 4 332 913,98 € 1 168 904,29 € 2 118 764,65 € 55 737,00 € 0,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € | 4 415 071,49 € 1 299 871,82 € 2 159 079,06 € 79 999,00 € 0,00 € 0,00 € 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 4 326 555,40 € 1 277 129,21 € 2 070 976,68 € 65 740,00 € 0,00 € 0,00 € 556 295,15 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 753,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 4 371 825,89 € 1 303 691,96 2 168 840,25 68 287,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Atténuations de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Dépérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections | 4 332 913,98 € 1 168 904,29 € 2 118 764,65 € 55 737,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € | 4 415 071,49 € 1 299 871,82 € 2 159 079,06 € 79 999,00 € 0,00 € 0,00 € 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 1 277 129,21 € 2 070 976,68 € 65 740,00 € 0,00 € 0,00 € 556 295,15 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 753,34 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 1 303 691,96 2 168 840,25 68 287,00 0,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Atténuations de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Dépérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections | 1 168 904,29 € 2 118 764,65 € 55 737,00 € 0,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € 96 083,11 € | 1 299 871,82 € 2 159 079,06 € 79 999,00 € 0,00 € 0,00 € 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 1 277 129,21 € 2 070 976,68 € 65 740,00 € 0,00 € 0,00 € 556 295,15 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 753,34 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 1 303 691,96 2 168 840,25 68 287,00 0,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| Charges de personnel et frais assimilés Atténuations de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Dépérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections | 2 118 764,65 € 55 737,00 € 0,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 533 597,33 € 0,00 € 96 083,11 € | 2 159 079,06 € 79 999,00 € 0,00 € 0,00 € 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 2 070 976,68 € 65 740,00 € 0,00 € 0,00 € 556 295,15 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 2 168 840,25 68 287,00 0,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| Atténuations de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Dépérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections | 55 737,00 € 0,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 533 597,33 € 0,00 € | 79 999,00 € 0,00 € 0,00 € 17974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4415071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 65 740,00 € 0,00 € 0,00 € 556 295,15 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 753,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 68 287,00 0,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Défrations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Dépérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00 € 0,00 € 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € | 0,00 € 0,00 € 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 0,00 € 0,00 € 556 295,15 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 753,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 0,00 0,00 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| /irement à la section d'investissement Opérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Outations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Opérations d'ordre de transfert entre sections | 642 270,20 € 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € 96 083,11 € | 517 974,32 € 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 556 295,15 € 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 753,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 395 255,82 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Opérations d'ordre de transfert entre sections | 309 880,75 € 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € 96 083,11 € | 319 993,82 € 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 327 764,70 € 22 317,41 € 5 578,91 € 753,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 361 822,00 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| Charges financières Charges exceptionnelles Cotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Opérations d'ordre de transfert entre sections | 34 918,57 € 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € 96 083,11 € | 28 841,97 € 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 22 317,41 € 5 578,91 € 753,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 19 576,71 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| Charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 438,52 € 0,00 € 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € 96 083,11 € | 8 674,27 € 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 5 578,91 € 753,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 53 485,98 866,17 4 371 825,89 € |
| Obtations aux provisions et dépréciations TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00 € 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € 96 083,11 € | 637,23 € 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 753,34 € 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 866,17 4 371 825,89 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 332 913,98 € 4 533 597,33 € 0,00 € 96 083,11 € | 4 415 071,49 € 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 4 326 555,40 € 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | 4 371 825,89 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 533 597,33 € 0,00 € 96 083,11 € | 5 086 538,84 € 1 586 265,03 € | 7 380 598,41 € 2 257 732,38 € | |
| Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00 € 96 083,11 € | 1 586 265,03 € | 2 257 732,38 € | 7 708 578,75 € |
| Atténuations de charges Opérations d'ordre de transfert entre sections | 96 083,11 € | | | 2 557 009,64 |
| | 182 259,93 € | 133 640,46 € | 118 998,75 € | 111 041,45 |
| 'roduits des services, du domaine et ventes divers | | 69 578,43 € | 59 540,40 € | 58 598,60 |
| • | 72 492,62 € | 163 012,66 € | 164 362,14 € | 188 662,60 |
| mpôts et taxes | 2 247 059,90 € | 2 438 949,32 € | 183 507,65 | 360 014,05 |
| mpositions directes | 0,00 € | 0,00 € | 2 303 073,10 | 2 280 814,99 |
| | | | | 1 975 777,76 151 382,58 |
| | | | | 151 382,58 25 277,08 |
| TOTAL | 4 533 597,33 € | 6 672 803,87 € | 7 380 598,41 € | 7 708 578,75 € |
| | | | | |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 278 362,59 € | 684 211,13 € | 1 469 499,79 € | 3 367 449,19 € |
| | | | | 0,00 0,00 |
| | -, | | | 0,00 58 598,60 |
| Opérations d'ordre de transiert entre sections Opérations patrimoniales | 102 200,000 | 00 0,0,00 | 0,00 € | 117 721,58 |
| Subventions d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 |
| Emprunts et dettes assimilées | 226 811,93 € | 232 969,65 € | 238 530,62 € | 188 985,49 |
| mmobilisations incorporelles | 75 309,36 € | 30 597,60 € | 40 152,60 € | 95 832,56 |
| Subventions d'équipement versées | 99 371,99 € | 11 990,45 € | 6 989,59 € | 89 045,00 |
| mmobilisations corporelles | | | | 179 603,58 |
| | | | | 2 637 662,38 0,00 |
| | | , | | 0,00 |
| TOTAL | 1 278 362,59 € | 684 211,13 € | 1 469 499,79 € | 3 367 449,19 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 011 112,57 € | 785 338,20 € | 1 484 143,42 € | 2 819 442,80 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 762 410,56 € | 14 643,63 |
| /irement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 |
| Produits des cessions d'immobilisations | 0,00 € | 0,00 € | 0,00€ | 0,00 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 642 270,20 € | 517 974,32 € | 556 295,15 € | 395 255,82 |
| Opérations patrimoniales | 240 470 40 6 | 04 022 85 6 | | 117 721,58 652 341 00 |
| | | | | 652 341,99 1 639 149,88 |
| | | | | 329,90 |
| Subventions d'équipement versées | , | 1 700,00 | 0,00 € | 0,00 |
| mmobilisations corporelles | 16,71 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 |
| Autres immobilisations financières | 1 500,00 € | 1 500,00 € | 1 500,00 € | 0,00 |
| Opérations pour compte de tiers | | 33 125,00 € | | 0,00 |
| TOTAL | 1 011 112,57 € | 785 338,20 € | 1 484 143,42 € | 2 819 442,80 € |
| Soo | DEPENSES D'INVESTISSEMENT Ide d'exécution de la section d'investissement Interes produits de gestion courante DEPENSES D'INVESTISSEMENT Ide d'exécution de la section d'investissement Interes imprévues Dérations d'ordre de transfert entre sections Dérations patrimoniales Interes imprévies Déventions d'investissement Interes de tiers assimilées Interes immobilisations incorporelles Interes immobilisations en cours Interes immobilisations financières Dérations pour compte de tiers TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT Interes de d'exécution de la section d'investissement Interes de la section de fonctionnement Interes de la section de fonction de la section | tations et participations 1 670 430,87 € tres produits de gestion courante 217 790,27 € toduits exceptionnels TOTAL 1 278 362,59 € toduits exceptionnels TOTAL 1 278 362,59 € toduits exceptionnels DEPENSES D'INVESTISSEMENT Outpenses imprévues Outpenses imprés Outpenses imprévues Outpenses imprévues Outpenses im | tres produits de gestion courante 217 790,27 € 223 104,02 € 224 104,02 € 227 790,27 € 223 104,02 € 229 770,27 € 223 104,02 € 239 76,96 € TOTAL 4 533 597,33 € 6 672 803,87 € TOTAL 4 533 597,33 € 6 672 803,87 € TOTAL 5 27 8362,59 € 684 211,13 € 1278 362,59 € 684 211,13 € 1278 362,59 € 684 211,13 € 1278 362,59 € 684 211,13 € 1278 362,59 € 684 211,13 € 1278 362,59 € 1288 362,59 € 1 | trations et participations 1 670 430,87 € 2 018 276,99 € 2 000 160,49 € tres produits de gestion courante 217 790,27 € 23 104,02 € 241 476,37 € odultis exceptionnels 47 480,63 € 39 976,96 € 51 747,13 € TOTAL 4 533 597,33 € 6 672 803,87 € 7 380 598,41 € DEPENSES D'INVESTISSEMENT |

Monsieur le Maire quitte la salle, afin de laisser présider Monsieur Philippe RENAULT, premier adjoint au Maire de la commune.

Intervention de Monsieur Philippe RENAULT : Monsieur VERMANDER, vous souhaitez prendre la parole ? Il aurait été préférable d'intervenir en présence de Monsieur le Maire, mais nous vous écoutons.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER: Monsieur le Maire aura connaissance de mon intervention. Cela n'est pas une défiance, ni envers les adjoints ou même les personnes en charge de ce dossier. Cependant, je souhaitais obtenir une copie du grand livre sous un certain format mais cela n'a pas été possible. J'espère que, l'année prochaine, cela pourra été fait. A défaut, je souhaite m'abstenir concernant l'approbation du compte financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (trois abstentions : Madame Julie RIQUIER, Monsieur Antoine BRUCHET et Monsieur Bertrand VERMANDER) d'approuver le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la Ville selon les éléments détaillés en **Annexe 4** de la présente note et synthétisés ci-dessus.

Monsieur le Maire entre de nouveau dans la salle afin de prendre part aux débats.

13. DÉLIBÉRATION 25/20240408 BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Suivant les éléments issus de Compte Financier Unique 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (trois abstentions : Madame Julie RIQUIER, Monsieur Antoine BRUCHET et Monsieur Bertrand VERMANDER) d'affecter les résultats 2023 du budget principal de la Ville de Ham suivant les éléments suivants :

| | RESULTAT CA 2022 | VIREMENT A LA SF | RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 | RESTES A REALISER 2023 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|------------------------|------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|
| INVEST | 14 643,63 € | | -562 650,02 € | 1 447 786 € 892 038 € | -555 748 € | -1 103 754,39 € |
| FONCT | 2 557 009,64 € | 57 009,64 € 779 | | | | 3 336 752,86 € |

| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 | 3 336 752,86 € |
|--|----------------|
| Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068) | 1 103 754,39 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 2 232 998,47 € |
| Total affecté au/1068 : | 1 103 754,39 € |
| A reprendre en ligne 001 (déficit) | 548 006,39 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement | - |

14. DÉLIBÉRATION 26/20240408

BUDGET PRINCIPAL: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

(Cf. Annexe 5)

Suivant les éléments issus du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 et faisant suite à la réunion plénière du Conseil Municipal du lundi 25 mars 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (trois abstentions : Madame Julie RIQUIER, Monsieur Antoine BRUCHET et Monsieur Bertrand VERMANDER) d'approuver le budget primitif 2024 relatif au budget principal de la Ville selon le détail suivant et présenté en **Annexe 5** du présent procès-verbal :

| | BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE HAM | | | | | |
|------|---------------------------------|--|----------------------|--|--|--|
| Type | Code | Libellé | Budget Primitif 2024 | | | |
| | | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 6 828 920,00 € | | | |
| Ch. | 011 | Charges à caractère général | 1 642 280,00 € | | | |
| Ch. | 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 2 368 700,00 € | | | |
| Ch. | 014 | Atténuations de produits | 81 500,00 € | | | |
| Ch. | 022 | Dépenses imprévues | 0,00 € | | | |
| Ch. | 023 | Virement à la section d'investissement | 1 776 840,00 € | | | |
| | 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 433 540,00 € | | | |
| | 65 | Autres charges de gestion courante | 500 060,00 € | | | |
| | 66 | Charges financières | 20 000,00 € | | | |
| | 67 | Charges exceptionnelles | 5 000,00 € | | | |
| Ch. | 68 | 1 000,00 € | | | | |
| | | TOTAL | 6 828 920,00 € | | | |
| | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 6 828 920,00 € | | | |
| | 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 2 232 998,00 € | | | |
| | 013 | Atténuations de charges | 84 000,00 € | | | |
| | 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 50 000,00 € | | | |
| | 70 | Produits des services, du domaine et ventes divers | 98 500,00 € | | | |
| | 73 | Impôts et taxes | 344 804,00 € | | | |
| | 731 | Impositions directes | 2 236 034,00 € | | | |
| | 74 | Dotations et participations | 1 589 584,00 € | | | |
| | 75 | Autres produits de gestion courante | 183 000,00 € | | | |
| Ch. | 77 | Produits exceptionnels TOTAL | 10 000,00 € | | | |
| | | 6 828 920,00 € | | | | |

| | | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 6 932 722,00 € |
|-----|-----|--|----------------|
| Ch. | 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | 548 007,00 € |
| Ch. | 020 | Dépenses imprévues | 0,00 € |
| Ch. | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 50 000,00 € |
| Ch. | 041 | Opérations patrimoniales | 0,00 € |
| Ch. | 13 | Subventions d'investissement | 0,00 € |
| Ch. | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 197 005,00 € |
| Ch. | 20 | Immobilisations incorporelles | 202 434,00 € |
| Ch. | 204 | Subventions d'équipement versées | 62 840,00 € |
| Ch. | 21 | Immobilisations corporelles | 1 347 962,00 € |
| Ch. | 23 | Immobilisations en cours | 4 524 474,00 € |
| Ch. | 27 | Autres immobilisations financières | 0,00 € |
| Ch. | 45 | Opérations pour compte de tiers | 0,00 € |
| | | TOTAL | 6 932 722,00 € |
| | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | 6 932 722,00 € |
| Ch. | 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | 0,00 € |
| Ch. | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 1 776 840,00 € |
| Ch. | 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 0,00 € |
| Ch. | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 433 540,00 € |
| Ch. | 041 | Opération patrimoniales | 0,00 € |
| Ch. | 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 1 103 754,00 € |
| Ch. | 13 | Subventions d'investissement | 2 003 143,00 € |
| Ch. | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 615 445,00 € |
| Ch. | 204 | Subventions d'équipement versées | 0,00 € |
| Ch. | 21 | Immobilisations corporelles | 0,00 € |
| Ch. | 27 | Autres immobilisations financières | 0,00 € |
| Ch. | 45 | Opérations pour compte de tiers | 0,00 € |
| | • | TOTAL | 6 932 722.00 € |

Intervention de Monsieur le Maire :

Concernant ce point, il n'y a pas eu d'évolution majeure depuis notre dernière rencontre en commission. Des efforts ont été faits par la collectivité concernant les économies d'énergie. Cela passe par la mise en place de bonnes pratiques, ce qui donne lieu à de sensibles économies. Nous pensons aussi à l'avenir, afin de toujours mieux maîtriser nos dépenses en matière d'énergie.

En commission, nous avons évoqué l'étude pour la mise en place d'un réseau de chaleur. Je vous confirme que la commande est passée auprès du cabinet qui travaille avec la FDE (Fédération Départementale de l'Energie). Cette étude sera menée en 2024. Le rendu est prévu pour la fin d'année, voire début 2025. Je rappelle que cette étude concerne le quartier d'Estouilly où se trouvent nombre d'établissements publics qui pourraient être intéressés.

Par ailleurs, le changement de matériel se poursuit concernant le passage au LED pour l'éclairage public. Ce passage au LED va s'étendre à l'intérieur des bâtiments communaux.

Concernant le calendrier des études énergétiques, elles sont en cours à la salle des fêtes, la maison pour tous et la mairie. Le diagnostic et les préconisations seront rendus en juin.

Entre juillet et août, les écoles feront l'objet de cette même étude pour un rendu en septembre.

Pour le cinéma, l'espace Emile Luciani, la salle Jean Dufeux, la salle Jean Moulin, la salle Emile Miel et la salle André Lemaire, il faudra attendre novembre pour un rendu du diagnostic et des préconisations au mois de décembre.

Intervention de Monsieur Antoine BRUCHET:

Je souhaite vous remercier pour ces renseignements. Comme vous le savez, c'est un sujet qui nous tient à cœur. Force est de constater que cela avance dans le bon sens, pour preuve, j'ai noté que des belles économies avaient été réalisées en matière d'énergie. A l'avenir, nous devons continuer sur cette trajectoire. Je tiens donc à vous remercier pour cette maîtrise de nos dépenses et cette volonté de faire de nouvelles économies. Je note tout de même que, dans le futur, il faudra investir dans les nouvelles technologies et nouvelles sources d'économies.

Je tenais également à expliquer mon vote, puisque je souhaite m'abstenir. Comme vous le savez, je suis intervenu plusieurs fois concernant différents projets portés par la collectivité. Des projets ambitieux, qui pourraient mettre en avant notre territoire. Je suis cependant frileux quant au nombre de projets proposés. A plusieurs reprises, les délibérations portent la mention « fonds propres ou emprunts ». Monsieur le Maire nous explique que ces projets ne sont que des dossiers en attente et que si l'opportunité venait à se présenter alors ils sortiront de terre. J'entends, mais nous déposons des dossiers auprès de différentes instances, la région, le département, la fédération française de football etc... Si ces instances décident de subventionner nos projets sans que nous ne donnions suite, cela peut empêcher d'autres collectivités de voir naître les leurs. Je pense que vous nous mettez en condition pour qu'à un moment donné, nous passions par l'emprunt. Les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Je ne souhaite donc pas voter contre car il y a des propositions très intéressantes, mais pour certaines, je suis dans l'interrogation.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND:

Nous tentons de répondre à l'état de vétusté des bâtiments et des infrastructures de la ville. Concernant nos différentes demandes de subventions, nous ne sommes pas certains d'être retenus. Les plans de financements pourraient être complétés par d'autres appels à projets, cela peut prendre un certain temps. Mon but n'étant pas d'obtenir un arrêté de subvention et de ne pas donner suite. Toutefois, il faut savoir prendre quelques risques. Si la commune obtient, comme le prévoit le cadre légal, 80 % du financement global du projet, nous nous donnerons les moyens pour que celui-ci voit le jour. A l'avenir, nous devrons

prendre garde à entretenir nos infrastructures.

Concernant la dette, je ne vous prépare rien, rassurez-vous. Le budget doit être présenté à l'équilibre, comme vous le savez sûrement. Nous ne pouvons pas inscrire de recettes de subvention si nous n'avons pas en notre possession les arrêtés qui le justifient. Ainsi nous ajoutons une ligne « emprunt » que nous utiliserons ou non. Sachez néanmoins que je ne me prépare pas à endetter la commune. D'ailleurs je précise que depuis 2021, nous avons divisé par deux la dette de la Ville. Je suis favorable à ce que, pour certains investissements lourds, nous ayons recours à un emprunt. Si nous devions y avoir recours, nous en débattrions puisque je ne le ferais pas sans votre avis. Notez que les finances de la commune sont saines.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER:

Je souhaite également m'abstenir. Nous devons être vigilants quant à nos dépenses. Les bâtiments de la communes sont plus ou moins de la même époque. Cela implique que des travaux vont devoir être faits quasiment au même moment. Je pense notamment aux toitures. A ça s'ajoutent les contraintes d'ordre énergétique. J'ai voté contre la proposition que vous avez faite concernant les impôts, à mon sens il faut prendre en compte les charges de nos contribuables. Le temps ne sont pas plus faciles, nous pourrions réviser le taux à la baisse.

Intervention de Monsieur Éric LEGRAND:

Actuellement, une réflexion est en cours concernant d'importants travaux sur la toiture de la mairie. Nous le savons, la toiture est en mauvais état. Un couvreur est déjà intervenu pour procéder à quelques petits travaux de réparation.

Malgré cela, à long terme la toiture nécessiterait une réfection complète. Nous devrons faire appel à un architecte du patrimoine pour une étude. Dans un premier temps, nous nous appuierons sur l'étude énergétique qui va nous être rendue en juin.

Nous réfléchissons, en lien avec la DRAC, à un projet plus global qui aboutirait au classement de la mairie. Cela faciliterait également l'obtention de financements.

Pour ce qui concerne les impôts, nous devons trouver le juste milieu. Nous ne pouvons entamer les chantiers évoqués et dans le même temps revoir le taux à la baisse. Cela n'est pas envisageable. Il faut aussi trouver le juste équilibre au sein du bloc communal (communes et communauté de communes), la commune n'est pas seule décisionnaire en terme de fiscalité.

15. DÉLIBÉRATION 27/20240408 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

(Cf. Annexe 6)

Suivant les éléments issus du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 et faisant suite à la réunion plénière du Conseil Municipal du lundi 25 mars 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (deux abstentions : Monsieur Philippe RENAULT et Monsieur Francis ORIER) d'approuver le versement des subventions aux associations pour 2024 selon les éléments détaillés en **Annexe 6** du présent procès-verbal et synthétisés ci-dessous :

| SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 | | | | | |
|--|-------------------------------|---------------------|--------------------------------|----------------|--|
| | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT | MANIFESTATIONS 2024 | MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES | TOTAL 2024 | |
| | | ATIONS SPORTIVES | | | |
| LES CYCLOS HAMOIS | 200 € | | | 200 € | |
| ECHECS | 200 € | | | 200 € | |
| US HAM TRIATHLON | 200 € | 200€ | | 200 € 200 € | |
| CANOE KAYAK | | 500 € | | 500 € | |
| LES PECHEURS HAMOIS | | 300 € | | 300 € | |
| TEAM MENDES | 400 € | 1 800 € | | 2 200 € | |
| CHES VADROUILLEUX | 200 € | | | 200 € | |
| O.S.E.S. | 500,00 € | | | 500 € | |
| LES ETOILES DE DEMAIN | | 485,00€ | | 485 € | |
| SBBH | 200 € | | | 200 € | |
| SOUS TOTAL | 1900€ | 3 285 € | 0€ | 5 185 € | |
| FULL POKER | 200 € | LOISIRS | | 200 € | |
| COLOMBE HAMOISE | 200€ | | | 200 € | |
| SCRABBLE | 200€ | <u> </u> | | 200 € | |
| LES ANIMAUX DE LA BEINE | 200 € | | | 200 € | |
| CENTRE SOCIAL EST SOMME | 200 0 | | 320 € | 320 € | |
| SOUS TOTAL | 800 € | 0€ | 320€ | 1 120 € | |
| | ASSOCIA | ATIONS CULTURELLES | | | |
| T' CHOUT JACQUES | 1 000,00 € | | | 1 000,00 € | |
| AMIS DU CHÂTEAU | 200 € | 8 000 € | | 8 200,00 € | |
| CERCLE CARTOPHILE | 200 € | | | 200,00€ | |
| JUMELAGE | 200 € | | 500 | 700,00€ | |
| SAUVEGARDE DES HARDINES LECTURE ET CULTURE | 200 € 200 € | | | 200,00 € | |
| AMIS DE L'ORGUE | 400€ | | | 400,00€ | |
| BREIZH 'AM | 200 € | | | 200,00€ | |
| AMIS DE L'ABBATIALE | 200 € | | | 200,00 € | |
| SOUS TOTAL | 2 800 € | 8 000 € | 500 € | 11 300 € | |
| | СОМ | ITES DE QUARTIER | | | |
| COMITE DE QUARTIER CENTRE | 200 € | | | 200 € | |
| COMITE DE QUARTIER EST | 200 € | 800,00 € | | 1 000 € | |
| COMITE DE QUARTIER ST SULPICE | 200 € | 500,00 € | | 700 € | |
| SOUS TOTAL | 600€ | 1 300 € | 0€ | 1 900 € | |
| ACDC CATAL | | TIONS PATRIOTIQUES | | 200.6 | |
| ACPG - CATM UNC | 200 € 200 € | | | 200 € | |
| SOUS TOTAL | 400 € | 0€ | 0€ | 400 € | |
| | | ATIONS SOLIDARITE | | .55 0 | |
| LA CLAIRIERE | 200€ | | | 200 € | |
| OUTILS EN MAINS | 200€ | | | 200 € | |
| DONNEURS DE SANG | 200€ | | | 200 € | |
| C.O.S | 6 000 € | | | 6 000 € | |
| SOUS TOTAL | 6 600 € | 0€ | 0€ | 6 600 € | |
| FO-CFTC-CGT | 280 € | SYNDICATS | | 280 € | |
| SOUS TOTAL | 280 € | 0€ | 0€ | 280 € | |
| JOUJ TOTAL | 200€ | AUTRES | 0€ | 200€ | |
| AMICALE DES HOSPITALIERS DE HAM | 200 € | 1 | | 200,00€ | |
| USEP JEAN ZAY | 5 160,00 € | | | 5 160,00 € | |
| USEP JULES VERNES | 8 640,00 € | | | 8 640,00 € | |
| USEP VICTOR HUGO | 1 280,00 € | | | 1 280,00 € | |
| ECOLE DE PRODUCTION | 2 500,00 € | | | 2 500,00 € | |
| CINEMA | 20 000,00 € | | | 20 000,00 € | |
| SOUS TOTAL | 37 780 € | 0€ | 0€ | 37 780 € | |
| TOTAL | 51 160 € | 12 585 € | 820 € | 64 565 € | |

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER:

Je tiens à faire mention de l'association « T'chout Jaques », qui pour moi fait partie du patrimoine culturel local. Je suis rassuré de savoir que la situation financière de l'association va mieux. Je pense que nous devons continuer de soutenir cette association, par exemple en insérant dans les prochains bulletins municipaux, les sorties hors commune de nos géants afin que tous, nous puissions accompagner nos ambassadeurs. Nous pourrions également penser à une subvention supplémentaire car les coûts de fonctionnement de l'association sont tout de même assez importants.

(Demande de Monsieur Bertrand VERMANDR lors de l'approbation du présent PV : En ce qui concerne le

procès-verbal du 08 avril, page 19, je propose de modifier mes propos afin que cela soit compréhensible. J'étais en effet intervenu au sujet de l'association « T'chou Jacques ». Mes propos devraient être retranscrits comme suit : « Nous pourrions continuer de soutenir cette association par exemple en insérant dans les prochains bulletins municipaux les sorties hors commune de nos géants ». Cela serait plus lisible.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND:

Pour information, Madame DELEFORTRIE et moi-même participons chaque année à l'assemblée générale de l'association « T'chout Jaques ». Nous les accompagnons financièrement depuis deux ans. A l'époque, ils étaient en grande difficulté. Aujourd'hui, le bureau et le président ont changé. L'association a rajeuni mais les aînés prennent toujours part à la vie associative. L'équilibre financier de l'association est bon. L'idée de la publication dans le bulletin municipal des sorties de nos géants est très intéressante, nous allons y travailler.

16. DELIBERATION N°28/20240408

ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRÉ AT0014 - PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE

Depuis février 2021, la municipalité, en lien avec les services de la Gendarmerie, travaille sur un projet portant création d'une nouvelle gendarmerie sur la Ville de Ham. En effet, considérant le développement permanent et à venir des unités de gendarmerie sur le territoire, les locaux actuels ne répondent plus aux besoins recensés.

C'est dans ce contexte qu'une démarche visant à l'identification d'un terrain susceptible d'accueillir ce projet d'ampleur a été entamée. La terrain cadastré AT0014 situé à proximité de la zone du château d'eau et appartenant à la SIP répond à l'ensemble des besoins identifiés et est apparu comme idéal à l'implantation de ce projet.

Dans ce cadre, des échanges visant à l'acquisition de ladite parcelle ont été entamés depuis plusieurs mois avec les services de la SIP.

Par courrier en date du 20 avril 2023, la Ville de Ham a été informée de l'avis favorable du comité d'investissement de la SIP pour la cession à la commune de Ham du terrain cadastré AT0014 pour une contenance totale de 1 ha 33 a 83 ca, moyennant un prix de cent mille euros net vendeur.

Aussi, considérant l'intérêt d'accompagner ce projet structurant pour le territoire et au regard de l'accord de la SIP pour la vente de ladite parcelle, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition par la commune du terrain cadastré AT0014 au prix de cent mille euros net vendeur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

Il est précisé que les notaires de la Ville seront prochainement sollicités pour finaliser ce projet de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition par la commune de ce terrain cadastré AT0014 au prix de cent mille euros net vendeur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

17. DELIBERATION N°29/20240408

CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE HAM EN QUALITE DE MAITRE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE A HAM

Depuis février 2021, la municipalité, en lien avec les services de la Gendarmerie, travaille sur un projet portant création d'une nouvelle gendarmerie sur la Ville de Ham. En effet, considérant le développement permanent à venir des unités de gendarmerie sur le territoire, les locaux actuels ne répondent plus aux besoins recensés.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal a été amené à approuver par délibération datée du 10 février 2021 l'engagement de la Ville de Ham à assumer, le cas échéant, la maîtrise d'ouvrage pour la construction de cette nouvelle caserne. Le portage par la Ville a par ailleurs reçu l'agrément du ministre de l'Intérieur.

Au regard des évolutions récentes sur le projet visant notamment à l'acquisition de la parcelle retenue pour l'implantation de ce projet et considérant par ailleurs l'intérêt pour la Ville d'accompagner ce projet structurant pour le territoire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de confirmer leur accord à ce que la Ville de Ham soit désignée en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie à Ham.

Vu la volonté de la commune d'acquérir le terrain cadastré AT0014 pour cette construction ;

Vu l'agrément du ministre de l'Intérieur rendu pour cette opération ;

Vu l'avis favorable émis par la commission Budget – Développement Economique et Cadre de vie en date du 27 juin 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à confirmer l'engagement de la commune de Ham à être désignée en qualité de maître d'ouvrage pour la construction d'une caserne de gendarmerie sur la parcelle cadastrée AT0014 pour une contenance totale de 1 ha 33 a 83 ca.

18. INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur le Maire :

Avant de clôturer la séance, je souhaite remercier et féliciter l'ensemble des services qui ont travaillé à la préparation de ce budget et qui travaillent déjà à la préparation du prochain. Je remercie également Madame Julie MEZROUH-DOD, notre directrice générale des services, qui a passé un certain temps à produire les documents que vous avez consultés lors du DOB.

Lors du dernier Conseil municipal, monsieur Bertrand VERMANDER a évoqué le fonds de concours accordé à la communauté de communes au titre du fonctionnement et du fonds d'investissement de la médiathèque. L'idée de Monsieur VERMANDER était de révoquer cette situation afin de mettre fin à cette exception territoriale. Pour rappel, lors des derniers exercices comptables, nous avons été très impactés par des retards de plusieurs années de facturation de la communauté de communes qui nous ont contraints à verser des échéances plus importantes qu'à l'accoutumée. Je rappelle que la convention est signée pour 20 ans et que le pôle culturel fête ses 10 ans cette année. L'école de musique va déménager alors qu'elle faisait partie intégrante de la structure et nous ne sommes pas associés à cette décision et à ce projet. Tout cela peut être de nature à remettre en cause l'existence de cette convention.

Nous avons déjà saisi le président de la communauté de communes, mais avons décidé en commission de co-signer un texte. Je vous en donne lecture :

Monsieur le président,

Alors que la ville de HAM vote ce lundi 8 avril son budget 2024, l'équipe municipale souhaite profiter de

l'occasion pour appeler votre attention sur la participation de la commune aux frais de fonctionnement et d'investissement de la médiathèque, dont la raison d'être ne semble plus aujourd'hui justifiée.

Comme vous le savez, le territoire s'est développé et son projet culturel s'est inscrit dans cette même dynamique. Le contexte dans lequel la convention de participation aux frais de fonctionnement de la médiathèque a été approuvée a, lui aussi, évolué. Comme évoqué récemment par Monsieur Bertrand VERMANDER, il semblerait d'ailleurs aujourd'hui tout simplement inenvisageable de demander à une commune de supporter une partie du coût de fonctionnement d'un équipement communautaire. Force est toutefois de constater que cette exception territoriale perdure.

Alors que nous nous apprêtons à célébrer, cette année les 10 ans de la médiathèque et que s'amorcent par ailleurs de nouvelles transformations qui seront notamment marquées par le déménagement de l'école de musique, la Ville de Ham souhaite envisager la fin de sa participation financière aux frais de fonctionnement et d'investissement de cet équipement communautaire pour lequel elle a, ces dernières années, largement contribué.

L'équipe municipale vous remercie vivement de l'intérêt que vous porterez à cette demande et de votre bienveillance à l'égard de l'échéance envisagée pour sa mise en œuvre que nous espérons sans délai. »

Le courrier original va être passé. Si vous le souhaitez, vous pouvez le signer aujourd'hui ou prendre quelques jours de réflexion.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER:

Je note que nous sommes d'accord, le constat est positif. Il me semblait honnête de communiquer mon courrier en amont du dernier Conseil Communautaire, chose que j'ai faite.

Nous pourrions, pour rappel, joindre mon écrit au courrier que vous nous proposez aujourd'hui. Il est important de montrer que la minorité interpelle, elle aussi. Pour le succès de cette opération, tous les points d'appuis sont importants et j'espère que cela pourra jouer en faveur de la demande et que nous serons entendus sur le sujet.

Intervention de Monsieur Antoine BRUCHET:

Si je puis me permettre, il aurait été honorable de laisser le courrier à l'identique. Je n'étais pas présent lors du dernier Conseil municipal, et nous n'avons pas reçu de procès-verbal, je n'ai pas eu connaissance des derniers échanges. Mais je pense que nous n'avons pas demandé de modification à un courrier commun, écrit à l'initiative de Bertrand VERMANDER.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND:

Nous avons proposé ce nouveau courrier afin d'enrichir le contenu, notamment en ajoutant des éléments concernant l'école de musique et la date de valeur de notre demande d'exonération. Cela me parait important. Je rappelle que nous avons été contraints de payer notre participation des dix premières année, sur les quatre derniers exercices comptables. Si cela est possible, il serait bien de suspendre sans délai les versements. Nous allons joindre le courrier de monsieur VERMANDER à notre demande. Je me réjouis de voir que nous sommes en accord à sujet.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER:

Ne nous divisons pas à ce sujet. Je suis en accord avec la proposition faite aujourd'hui. J'avais d'ailleurs

évoqué la possibilité d'un courrier d'accompagnement si monsieur le Maire le souhaitait. Ce document que vous proposez s'avère plus complet, puisque je n'avais pas abordé tous les éléments. Mon écrit peut être une annexe. J'espère que nous serons entendus et que nous aurons satisfaction.

Intervention de Monsieur Philippe RENAULT : Deux signatures sont manquantes.

Intervention de Monsieur Éric LEGRAND : Inaudible

Intervention de Monsieur Antoine BRUCHET:

Vous êtes intervenu en précisant qu'il manque deux signatures alors que monsieur le Maire nous dit ne pas être à la hâte.

La séance est close à 19 heures 31 minutes